

# « Niveau olympique »

par Javier Ostos,

président de la Fédération Internationale de Natation Amateur  
et du « Panathlon Club de Mexico »



Cet article a pour objet de contribuer à mener à bien l'accord issu de l'Assemblée du « Panathlon Club de Mexico », à la suite du débat tenu à propos de la glose sur l'intégration et le rendement de l'équipe olympique mexicaine aux Jeux de la XXIe Olympiade. Le plus important au cours de cette réunion fut de parvenir à définir sans équivoque possible le but ou l'objectif que les Comités Nationaux Olympiques de chaque pays cherchent à atteindre, en union avec leurs propres Fédérations nationales sportives, en tant que résultat de la participation de leurs athlètes dans les Jeux Olympiques. En effet, le Comité International Olympique et les Comités Nationaux Olympiques eux-mêmes répètent souvent que les équipes doivent être composées avec qualité ou au niveau olympique, mais ils commettent la grave erreur de ne pas définir ce concept.

En effet, après chaque célébration d'une Olympiade, une vague de commentaires déferle en faveur ou contre le rendement des équipes, en effectuant notamment des bilans non seulement techniques mais à contrecoups socio-politiques et économiques. Il est même arrivé qu'un membre d'un Comité National Olympique ait été appelé à rendre des comptes devant le Congrès législatif de son pays, accusé de trahir les idéaux de celui-ci en permettant une participation de ses représentants olympiques d'une façon qui ne correspondait pas à la qualité ou au niveau olympique.

Il a été possible de jouer avec cette phrase en faveur ou contre les équipes participant aux Jeux Olympiques; c'est pour cela que le « Panathlon Club de Mexico » m'a chargé de l'étudier et de l'analyser afin de préciser en toute clarté les critères du Comité International Olympique, des Comités Nationaux Olympiques, des Fédérations Internationales et des Fédérations nationales, permettant de définir la qualité ou le niveau olympique.

Examinons donc, à travers les règles du jeu, si cela peut être défini ou non. Parlons tout d'abord de la base, c'est-à-dire, de la

Charte du CIO et de ses textes d'application afin d'y trouver la solution à notre problème ou, tout au moins, l'esprit qui doit prévaloir non seulement dans le mouvement olympique, mais aussi dans la participation concrète aux Jeux Olympiques.

## Vers une définition du « niveau olympique »

La règle première de ladite Charte démontre que « le but du mouvement olympique est de promouvoir le développement des qualités physiques et morales qui sont les bases du sport amateur, de convier tous les athlètes du monde à un grand festival quadriennal du sport, suscitant par là le respect et la bonne volonté internationale, et contribuant ainsi à construire un monde meilleur et plus pacifique».

La règle troisième explique que ce grand festival appelé Jeux Olympiques tend à réunir « en un concours sincère et impartial des athlètes olympiques de toutes les nations » tout en donnant « à ces Jeux la plus large audience possible »

Non satisfait de cela, l'article 11-B précise que l'un des objectifs du CIO est « de rendre les Jeux toujours plus dignes de leur glorieuse histoire et du noble idéal dont le Baron Pierre de Coubertin et ses collaborateurs se sont inspirés pour les faire revivre ».

Chacun connaît bien quels ont été ces idéaux. On peut cependant en rappeler un, à savoir que le but le plus important dans la vie c'est de s'améliorer et lutter à travers la participation et la vie en commun.

D'autre part, l'article 24 de la Charte du CIO spécifie que « seuls les CNO reconnus par le CIO ont compétence pour inscrire les concurrents aux Jeux Olympiques et aux épreuves éliminatoires ». Les CNO doivent

« veiller au développement et à la protection du Mouvement Olympique et du sport amateur », puisque ce sont des organisations qui ont l'obligation de promouvoir et d'encourager l'éducation physique, culturelle et morale de la jeunesse de leur nation, aussi bien que la formation du caractère, la santé et la bonne citoyenneté sans s'occuper des affaires politiques ni commerciales.

L'article 35 de ladite Charte mentionne que les CNO reçoivent les engagements des Fédérations nationales et les transmettent, *après avoir donné leur approbation*, au Comité d'organisation des Jeux. Par l'intermédiaire de leur Fédération Internationale, les Fédérations nationales ont la faculté de faire appel au CIO, contre les décisions que les CNO auraient prises au sujet des engagements.

Jusqu'ici, il semble bien en effet que le CIO soit en train de faire savoir aux CNO qu'ils doivent considérer, de préférence, les buts et les idéaux olympiques qui furent à l'origine du renouveau sportif de cette ère olympique moderne. Mais ce même article 35, sous une forme parfaitement contradictoire et peut-être par crainte d'une assistance démesurée de participants, signale aux CNO une politique, en exprimant que, même si les Jeux Olympiques souhaitent la bienvenue à la jeunesse du monde, il est physiquement impossible de leur faire une place à tous et c'est pour cela qu'on leur demande d'user de discrétion et de n'envoyer aux Jeux que des concurrents de classe olympique.

Le fait que la signification du concept niveau olympique n'apparaît ni dans la Charte ni dans les textes d'application expliquerait la raison pour laquelle les CNO utilisent ce concept de façon imprécise.

### **Pourquoi des participants olympiques?**

J'estime qu'il est nécessaire que le CIO définisse très clairement ce qu'il entend par concurrents ayant un niveau olympique, mais je pense également que les CNO eux-mêmes, en union et non en lutte permanente avec leurs propres Fédérations nationales affiliées, doivent étudier et déterminer, en chaque cas, quel est le niveau olympique qu'on attend des participants aux Jeux

Olympiques, et ceci, tant que le CIO n'établira pas clairement ce que ce concept signifie.

Il existe un grand nombre de CNO qui, manquant d'autonomie économique, subissent l'ingérence des Gouvernements qui les subventionnent, de l'opinion publique, des mass media, etc., puisqu'à leurs yeux et en rapport avec l'argent donné, la seule justification de la participation aux Jeux Olympiques est celle de gagner des prix qui puissent satisfaire l'orgueil national.

L'histoire des Jeux Olympiques et du mouvement olympique a connu des variations à travers les âges quant à leurs objectifs et leurs buts, ce qui a entraîné en conséquence une défiguration et un malentendu sur les vrais desseins que l'on poursuit lorsqu'on participe aux Jeux Olympiques.

Si l'important était de participer en réalisant le plus grand et le meilleur effort possible, il faudrait alors considérer que même le concurrent le moins développé techniquement pourrait participer aux Jeux. En effet, il est certain qu'en partant de cette base, les Fédérations nationales lutteraient pour qu'au moins un sportif de chaque Fédération participe à tout événement de son sport.

Mais la réalité est tout autre. Ni le CIO, ni les Fédérations nationales, ni les Comités Nationaux Olympiques aspirent à accomplir la norme ou devise du Baron de Coubertin. Leur but est maintenant différent puisque des problèmes économiques et surtout nationalistes s'y sont mêlés. On considère qu'aux Jeux Olympiques ne doivent participer que les sportifs composant l'élite de chaque sport.

Tout le monde demande et exige que celui qui participe parvienne à remporter des prix susceptibles de justifier l'effort économique et le temps employé à préparer et envoyer les concurrents.

La déformation de la réalité que l'on cherche à atteindre en participant aux Jeux Olympiques est parvenue à un tel point que l'opinion publique, désorientée par ses propres dirigeants et les mass media chargés de la créer, exige que des pays sans puissance sportive se voient dans l'obligation de remporter des médailles, seul intérêt qui justifierait leur participation.



*L'enfant accompagnant le futur champion olympique du marathon waldemar cierpinski (GDR).*

On est tombé dans la grave erreur de mépriser ceux qui réussissent à se placer parmi les huit meilleurs du monde.

L'erreur que l'on a eu d'envisager le rendement des Jeux Olympiques est justement de ne considérer la participation comme un succès que lorsque les équipes rentrent chargées de médailles.

Personne ne se fait de souci si un athlète a sacrifié temps, efforts physiques, loisirs, etc., afin de s'améliorer lui-même et de lutter pour se placer parmi les meilleurs de sa spécialité.

S'il remporte des médailles, on fera de lui une idole. Mais s'il ne le fait pas, même s'il se trouve parmi les huit ou seize meilleurs du monde, sa qualité ne sera jamais reconnue comme étant celle d'un vainqueur. Au contraire, on parlera de lui comme d'un perdant.

De ce fait, j'estime que ce sont les organismes qui se doivent d'analyser en profondeur leurs idéaux et leurs buts en relation avec les Jeux Olympiques, soit le CIO lui-même, qui a la responsabilité d'établir la base et les règlements de participation, et les Comités Nationaux Olympiques, qui ont l'obligation de veiller à l'encouragement et à la promotion des idéaux olympiques.

### **Appel au CIO et aux CNO**

L'actualité, avec ses problèmes économiques, écologiques, sociaux, politiques, etc., exige que l'on s'attarde sur les idées olympiques afin que les délégations sportives participant aux Jeux Olympiques, trouvent une justification devant leur Gouvernement et leur peuple (situation qui, en ce moment, devient inquiétante). Il est

nécessaire que, de façon honnête, ils s'asseyent pour discuter et définir ce que chacun entend par *niveau ou catégorie olympique* puisque ni les Règles du CIO ni celles des Comités Nationaux Olympiques le définissent.

Il faut, s'il en est besoin, que le CIO oublie le prétexte du gigantisme et qu'il définisse clairement dans ses Règles qui il désire recevoir ou qui, d'après lui, mérite de parvenir à concourir aux Jeux Olympiques.

On critique âprement les Fédérations Internationales parce qu'elles luttent pour que le plus grand nombre de leurs sportifs participent aux Jeux Olympiques, oubliant que l'objectif principal de ces sportifs est la promotion, le développement, l'accroissement, etc., de leur sport. En outre, on les critique lorsque, conformément à la pétition du CIO, elles signalent des limitations de participation sur la base du nombre de concurrents par épreuve et temps limites ou standards, suivant les niveaux d'exigence coordonnés avec leurs objectifs.

Les Fédérations Internationales n'ont d'autre fonction que d'établir les normes techniques du développement et du contrôle des Jeux donc, lorsqu'elles signalent des records ou des limites, elles souhaitent concilier une large participation, basée sur l'idéal olympique, avec la nécessité d'éviter une assistance massive.

Un Comité National Olympique qui suivrait au pied de la lettre la devise du Baron de Coubertin, ainsi que la pensée tant de fois répétée par A. Brundage que les Jeux Olympiques ne sont ni ne doivent être une manifestation de la puissance socio-politique des peuples ou des nations mais la démonstration personnelle de l'amélioration des athlètes, entendra *par niveau olympique* le fait d'envoyer à la compétition au moins un athlète, malgré le manque de capacité technique de celui-ci.

Si, par contre, le but du Comité Olympique est de présenter des vainqueurs de médailles, alors tout son programme de composition de son équipe devra être révisé. Les pays qui ne peuvent pas se considérer comme des puissances sportives mondiales ne peuvent pas s'offrir le luxe de penser que leur but ou qualité olympique est de remporter des médailles.

Les Comités Nationaux Olympiques doivent être conscients de leurs capacités, et si les

obligations socio-politiques et économiques qu'ils ont envers leur peuple les contraignent à oublier la devise du Baron de Coubertin, alors il faut qu'ils définissent en toute honnêteté et sincérité ce à quoi ils aspirent.

Si les Fédérations Internationales, en accord avec le CIO, ont établi pour les sports d'équipe un grand nombre d'épreuves préalables qui doivent être satisfaites pour arriver en nombre très limité à la compétition olympique, que ce soit 12 équipes, 8 équipes ou 16 équipes, il est certain que la *qualité olympique* est parfaitement définie. Par conséquent, il est absurde de penser que l'équipe participant à ce nombre restreint soit un échec parce qu'elle n'a pas remporté de médaille.

Les concurrents des sports d'équipe conquièrent leur place lors d'éliminatoires pré-olympiques. Ceux qui réussissent à les surmonter automatiquement auront joué un rôle important, de même qu'ils auront montré, rien qu'en participant, leur *qualité olympique*, même s'ils sont classés en dernière position dans la liste des participants aux Jeux Olympiques.

### **375 concurrents possibles par épreuve mais...**

Pour ce qui est des sports individuels, et quoique le CIO ouvre les portes des compétitions à beaucoup de sports ayant trois participants par épreuve, ce sont les Comités Nationaux Olympiques eux-mêmes qui se chargent de limiter la participation. Le fait est qu'il existe plus de 125 Comités Nationaux Olympiques reconnus par le CIO, ce qui donne la possibilité à 375 concurrents de participer à une épreuve.

Nous trouvons, en révisant les rapports respectifs, que dans 80% des épreuves organisés au cours de ces dernières années, il y a eu moins de 50 concurrents par épreuve et, très souvent, le nombre des participants n'allait pas au-delà de 35 ou 40.

Cela veut dire que les Comités Nationaux Olympiques envoient de moins en moins de concurrents aux Jeux, parce qu'ils ne pensent qu'aux répercussions socio-politiques et, dans la plupart des cas, ils agissent par

crainte de la critique des mass media et de l'opinion publique.

Cependant, les Fédérations Internationales indiquent les temps ou performances limites ou standards à accomplir comme condition préalable à la participation aux épreuves individuelles. On pourrait considérer cela comme étant une reconnaissance du niveau ou qualité olympique. Les CNO, dans d'innombrables occasions, refusent d'accepter comme niveau olympique le simple fait que le concurrent ait réalisé les performances mentionnées ou temps standards, provoquant ainsi une lutte permanente des comités exécutifs des CNO avec leurs Fédérations nationales, qui soutiennent la participation de leurs concurrents sur la base des performances et des temps établis par les Fédérations Internationales.

Je crois que les pays qui ne sont pas des puissances sportives mondiales, et qui doivent limiter et ménager leur participation, sont ceux qui ont un besoin plus urgent de déterminer ce qui, à leur avis, doit être considéré comme niveau ou qualité olympique. Il est absolument nécessaire qu'ils établissent, comme élément indispensable à leur programme de composition de leur équipe olympique, l'aspiration ou l'objectif que cette équipe est censée devoir réaliser aux Jeux Olympiques. Sur cette base, et d'une manière entièrement coordonnée avec leurs Fédérations nationales affiliées, il est nécessaire qu'ils déterminent les normes et les bases conférant le droit de devenir membre de l'équipe mentionnée.

### **Pour un dialogue ininterrompu entre tous**

Tant que les Comités Nationaux Olympiques n'exprimeront pas de façon claire et honnête leur position, et tant que les dirigeants n'expliqueront pas aux responsables des mass media quels sont les objectifs que l'on recherche, la confusion ne cessera d'exister

et, en conséquence, l'opinion publique continuera d'exiger que l'on rentre avec une cargaison de médailles.

Il faut que le dialogue entre le Comité International Olympique, les Comités Nationaux Olympiques et les Fédérations Internationales soit permanent. Il faut aussi que le dialogue soit étroit, honnête et ininterrompu entre les dirigeants des Comités Nationaux Olympiques, les Fédérations nationales et les mass media.

Si chacun sait qu'il doit avoir de l'ambition et ce à quoi il aspire, et si, partant d'une base sérieuse et analytique, on compose une délégation qui s'efforcera d'atteindre ce qu'on s'est fixé comme objectif, personne ne devra être déçu lorsque l'équipe accomplira ce qu'on attendait d'elle.

Je crois que ce que je viens d'exposer n'a rien de nouveau. Ce n'est qu'un petit rappel de ce que doivent être les fonctions de ceux à qui appartient la responsabilité d'être des dirigeants.

J'espère que ces commentaires seront reçus dans la même perspective qui a présidé à leur exposition, celle de la critique constructive en faveur des objectifs à atteindre dans la représentation olympique de chaque pays.

En conclusion, je me permettrai de recommander aussi bien aux CNO qu'aux FI d'encourager le CIO, comme le fait la Fédération Internationale de Natation Amateur que j'ai l'honneur de présider, à déterminer clairement ce qu'il entend par niveau olympique.

*J.O.*

*Mexico, le 30 septembre 1976*

